

## AVIS AU PUBLIC

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, des

**Travaux d'abattage de deux arbres sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section D de Huncherange, sous le numéro 380/1528**, sur demande de l'Administration communale de Bettembourg ont été autorisés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2026-000373).

**Affichage : du 26 mars 2026 jusqu'au 26 juin 2026 inclus.**

**Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.**

L'abattage aura lieu sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 23 mars 2026.

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Jean Marie JANS**  
Bourgmestre

